



Classement selon la directive 2006/7/CE

E Excellente qualité	B Bonne qualité	S Qualité suffisante	I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements		N Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible	

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.

82 - TARN-ET-GARONNE

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2018
BRESSOLS	PLAGE DU LAC DE NEGRET	douce	5E
LAGUEPIE	VIAUR AU PONTON	douce	5E
LAMOTHE-CAPDEVILLE	ARDUS PLAGE	douce	5B
MOLIERES	LAC.PLAGE SABLE	douce	5E
MONCLAR-DE-QUERCY	LAC.PLAGE COTE TOBOGGAN	douce	5E
MONTAIGU-DE-QUERCY	PLAGE DU LAC DES CHÊNES	douce	5E
PARISOT	LAC. PLAGE.	douce	5N